



FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE 1971 ET DE 1992
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

ASSEMBLÉE
9ème session extraordinaire
Point 25 de l'ordre du jour

92FUND/A/ES.9/23
9 mars 2005
Original: ANGLAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
16ème session
Point 12 de l'ordre du jour

71FUND/AC.16/12

EXAMEN DU STATUT D'OBSERVATEUR

Note de l'Administrateur

Résumé: À la suite de l'examen de la liste des organisations internationales non gouvernementales bénéficiant du statut d'observateur mené par les organes directeurs à leur session d'octobre 2003, lesdits organes ont décidé à leur session d'octobre 2004 qu'il y avait lieu de retirer son statut d'observateur au Comité consultatif sur la protection des mers (ACOPS). Après réception d'une lettre de l'ACOPS pendant cette session dans laquelle cette dernière demandait aux organes directeurs de maintenir son statut d'observateur, lesdits organes ont décidé de réexaminer la question à leur prochaine session. Les contributions que l'ACOPS est à même d'apporter aux travaux des FIPOL font l'objet d'un nouvel examen.

Mesure à prendre: Examiner le rétablissement éventuel du statut d'observateur de l'ACOPS.

1 Directives concernant l'octroi du statut d'observateur

1.1 À sa 1ère session qui s'est tenue en juin 1996, l'Assemblée du Fonds de 1992 a adopté les Directives sur les relations du Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales, qui établissent, notamment, les critères d'octroi du statut d'observateur à une organisation internationale non gouvernementale, dans les termes suivants (document 92FUND/A.1/34/1):

L'Assemblée pourra accorder le statut d'observateur à une organisation internationale non gouvernementale, si celle-ci en fait la demande, à condition que:

- a) l'organisation intéressée ait une vocation internationale véritable et que ses objectifs soient conformes à ceux du Fonds de 1992;
- b) que ses objectifs, ses attributions ou ses activités portent sur des domaines apparentés à ceux dont s'occupe le Fonds de 1992 ou qui intéressent le Fonds de 1992, notamment pour ce qui est des questions de pollution et d'environnement, des affaires et du trafic maritimes, de l'assurance maritime, de la production ou du transport d'hydrocarbures ou de questions pertinentes de droit international; et

- c) qu'elle puisse contribuer aux travaux du Fonds de 1992 soit, par exemple, en lui communiquant des renseignements spécialisés ou en le faisant bénéficier de ses conseils et de ses connaissances particulières, soit en lui indiquant des experts ou des consultants, en l'a aidant à obtenir leurs services ou en apportant une assistance technique par tout autre moyen, soit en mettant à sa disposition des moyens de recherche.
- 1.2 Ces directives ont été modifiées à la 7ème session de l'Assemblée en octobre 2002 de manière à inclure des dispositions sur un examen périodique permettant de déterminer si des organisations ayant le statut d'observateur continuent de répondre aux critères énoncés dans les directives.
- 1.3 S'agissant de l'examen périodique, les directives disposent ce qui suit:

L'Assemblée examine tous les trois ans la liste des organisations internationales non gouvernementales bénéficiant du statut d'observateur afin de déterminer si le maintien du statut d'observateur d'une organisation spécifique est d'un intérêt réciproque.

- 1.4 Des directives correspondantes avaient été adoptées par l'Assemblée du Fonds de 1971 en 1979 mais n'ont pas été modifiées en 2002.

2 Précédent examen du statut d'observateur de l'ACOPS

- 2.1 À la suite du premier examen périodique de la liste des organisations internationales non gouvernementales, à leur session d'octobre 2003, les organes directeurs ont décidé à leur session d'octobre 2004 que le maintien du statut d'observateur du Comité consultatif sur la protection des mers (ACOPS) ne présentait plus aucun intérêt pour les FIPIOL et se sont prononcés sur son retrait (document 92FUND/A.9/31, paragraphes 20.5 à 20.7, et document 71FUND/AC.15/21, paragraphes 15.5 à 15.7)
- 2.2 Il avait été signalé que l'Administrateur avait reçu une lettre de l'ACOPS pendant la session, dans laquelle l'organisation demandait aux organes directeurs de maintenir son statut d'observateur. Une délégation a déclaré que l'ACOPS était, à son avis, une organisation internationale prestigieuse mais qu'elle disposait de ressources humaines et financières limitées. Une autre délégation avait fait valoir que la participation d'une organisation aux réunions ne devait pas être le seul facteur à prendre en compte à l'heure de décider s'il y avait lieu de lui retirer son statut d'observateur.
- 2.3 Les organes directeurs ont décidé de réexaminer la question à leur prochaine session.
- 2.4 Le prochain examen périodique de la liste des organisations internationales non gouvernementales bénéficiant du statut d'observateur aura lieu à la session d'octobre 2006 des organes directeurs.

3 Réexamen du statut d'observateur de l'ACOPS

- 3.1 L'Administrateur a rencontré le Président et le Directeur exécutif adjoint de l'ACOPS le 2 février 2005 afin d'examiner le statut d'observateur de cette organisation. À la suite de cette réunion l'Administrateur a reçu une lettre du Président de l'ACOPS indiquant les raisons pour lesquelles celui-ci pensait que le rétablissement du statut d'observateur de l'ACOPS présentait un intérêt réciproque pour l'ACOPS et pour les FIPIOL. Cette lettre est reproduite en annexe.
- 3.2 Après avoir réexaminé la question, l'Administrateur estime que l'ACOPS, qui compte des Vices-Présidents dans 18 pays, parmi lesquels 14 sont membres du Fonds de 1992, a une vocation internationale véritable, œuvre dans le domaine de l'environnement et peut contribuer aux travaux des FIPIOL en leur apportant notamment ses connaissances dans ce domaine. L'Administrateur

est d'avis que l'ACOPS remplit bien les critères d'octroi du statut d'observateur aux organisations internationales non gouvernementales et recommande à l'Assemblée de rétablir son statut d'observateur à cette organisation.

4 Mesures à prendre par les organes directeurs

Les organes directeurs sont invités à:

- a) prendre note des renseignements contenus dans le présent document; et
- b) décider s'il y a lieu de rétablir son statut d'observateur à l'ACOPS.

* * *

ANNEXE I

ACOPS ADVISORY COMMITTEE ON PROTECTION OF THE SEA

<i>Founder</i>	Rt Hon Lord Callaghan of Cardiff KG	<i>Council of Vice-Présidents</i>	
(Thailand <i>Président</i>		M. Harri Ahveninen (Finland)	HRH Prof Dr Princess Chulabhorn Mahidol
<i>Executive Director</i>	Lord Hunt of Chesterton CB FRS	Congressman Tom Allen (United States)	M. Franklin McDonald (Jamaican)
<i>Honorary Treasurer</i>	Dr. Viktor Sebeck	Hon M. Heherson T Alvarez (Philippines)	M. José Vicente Mogollón (Colombia)
<i>Assistant Executive Director</i>	M. Andrew von Dadelszen	Hon M. Modou Faye Diagne (Senegal)	M. Jan Henry Olsen (Norway)
<i>Policy Coordinator</i>	M. Terry Jones	M. Rui Manuel Godinho (Portugal)	Hon M. Gilbert Parent (Canada)
<i>Past Presidents</i>	Professeur Laurence Mee	Professeur Vladimir Grachev (Russian Federation)	Hr M. Chérif Rahmani (Algeria)
	Hon M. Ronny Jumeau (Republic of Seychelles)	Hon Dr Dick Smith (New Zealand)	Congressman Curt Weldon (United States)
	Rt Hon Lord Clinton-Davis of Hackney PC	Admiral Igor Kasatonov (Russian Federation)	Baroness Wilcox of Plymouth (United Kingdom)
	Rt Hon Lord Campbell of Croy PC, MC, DL	M. Ian Kiernan AO (Australia)	M. Yang Zhenhuai (Peoples Republic of China)
	Rt Hon Lord Kennet of the Dene PC, GBE, DSO, DSC	Hon Dr Newton Kulundu (Kenya)	

11 Dartmouth Street, London SW1H 9BN • Tel +44 (20) 77993033 • Fax + 44(20) 77992933 • E-mail: Info@acops.org • Internet: www.acops.org

4 mars 2005

Dr. Måns Jacobsson
Administrateur
Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures
Portland House
Stag Place
LONDON, SW1E 5PN

Cher M. Jacobsson,

Objet: statut d'observateur de l'ACOPS et coopération future avec les FIPO

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de nous avoir reçus, Terry Jones et moi-même, mercredi 2 février afin d'examiner le statut d'observateur du Comité consultatif sur la protection des mers (ACOPS) auprès des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPO).

Comme je vous l'ai indiqué dans ma lettre datée du 18 octobre 2004, nous avons procédé à des consultations internes et avec nos divers partenaires et désirons informer les organes directeurs des Fonds du souhait de l'ACOPS de conserver son statut d'observateur. Nous comprenons les préoccupations des organes directeurs et souhaiterions nous excuser de n'avoir pas été en mesure, par le passé, de prendre une part active aux principaux travaux des FIPO. Notre manque de participation s'explique par le nombre réduit de nos effectifs permanents qui consacrent en principe tout leur temps à des activités à but lucratif pour l'organisation, parmi lesquelles les travaux en relation avec les projets.

J'ai exposé ci-après les raisons pour lesquelles nous pensons que l'ACOPS remplit les critères d'octroi du statut d'observateur à une organisation internationale non gouvernementale. Je suis convaincu qu'à l'avenir l'ACOPS sera en mesure d'apporter une contribution active, en sa qualité d'observateur auprès des FIPO, dans l'intérêt réciproque de nos organisations respectives. Je veux espérer par conséquent que les organes directeurs des FIPO tiendront compte de ces éléments lorsqu'ils examineront s'il y a lieu de rétablir son statut d'observateur à l'ACOPS, à leur session de mars 2005.

a) L'ACOPS est une organisation qui a une vocation internationale véritable et des objectifs conformes à ceux des FIPO.

L'ACOPS est une organisation internationale privée, indépendante et apolitique qui a le statut d'organisation caritative au Royaume Uni. Elle a été créée par diverses fondations, institutions gouvernementales et intergouvernementales, des entreprises et des particuliers. Elle est constituée

d'éléments nombreux parmi lesquels on trouve des associations internationales de collectivités locales, des organisations de protection de l'environnement, de la faune et de la flore sauvages, des syndicats, des instituts universitaires, des autorités portuaires, des entreprises des secteurs du tourisme et des transports maritimes ainsi que des personnalités éminentes parmi lesquelles on trouve certains responsables politiques de premier plan, des dirigeants d'entreprises, des scientifiques, des économistes et des hommes de loi du monde entier.

L'ACOPS a son siège à Londres. Ses bureaux à l'étranger situés à Bogota et Tauranga (Nouvelle-Zélande) et son réseau d'experts lui assurent cependant une large présence dans le monde entier et une égale activité dans les deux hémisphères, ce qui est vital pour la réussite de sa mission. Une équipe d'experts chevronnés de renommée mondiale, qui occupent ou ont occupé pour un grand nombre d'entre eux des postes de haut niveau dans des organisations clés aux niveaux national, régional et mondial, travaillent en étroite collaboration avec l'ACOPS sur ses divers programmes. Leurs domaines de compétences couvrent des secteurs à l'importance cruciale comme l'élaboration des politiques, les pêcheries, la gestion industrielle de l'environnement, l'océanographie, la recherche sur la pollution et la lutte contre la pollution, la biologie et le tourisme, et assurent une assise particulièrement solide à la démarche pluridisciplinaire et transsectorielle que privilégie l'ACOPS.

Par ailleurs, le conseil des vices-présidents de l'ACOPS réunit d'éminentes personnalités internationales qui jouent un rôle de premier plan en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques dont ils assurent la supervision dans leur propre pays ou région. Une moitié des membres du conseil des vices-présidents de l'ACOPS est originaire de l'Hémisphère Nord, l'autre moitié de l'Hémisphère Sud y compris de pays à économie en transition. Tous les collaborateurs de l'ACOPS sont des personnalités politiques de rang élevé qui appartiennent à toutes les familles de l'échiquier politique, garantissant ainsi le caractère indépendant de l'organisation. La liste des collaborateurs de l'ACOPS est jointe en annexe.

L'ACOPS mène une coopération étroite avec les gouvernements dans le monde entier. L'organisation collabore aussi avec la Commission européenne, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'initiative pour l'Evaluation globale des eaux internationales (GIWA), le Bureau de coordination du Programme d'action mondial de protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (GPA), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Commission océanographique internationale (COI) de l'UNESCO et avec d'autres instances comme l'Organisation mondiale des législateurs pour un environnement sain (GLOBE). L'ACOPS a signé des mémorandums d'accord avec le PNUD, la COI de l'UNESCO, le ministère du développement économique et du commerce de la Fédération de Russie, les instituts universitaires parties prenantes aux programmes de recherche tels que la Plymouth University et l'Imperial College de Londres. L'ACOPS renforce en outre son action en s'associant, en qualité d'observateur, à des organisations intergouvernementales de premier plan comme la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAEN), le Conseil de l'Arctique, l'Organisation maritime internationale (OMI) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUD).

L'ACOPS travaille en étroite collaboration avec les institutions et les organisations internationales au sein du système des Nations unies à la fois comme facilitateur de processus pour lesquels l'existence d'un consensus et d'une volonté politique est nécessaire, et comme coordinateur et agent d'exécution de projets stratégiques qui se traduisent par des réalisations concrètes. Le travail effectué en Afrique dans le cadre d'un projet de taille moyenne du Fonds pour l'environnement mondial, avec la participation active de la Commission océanographique internationale de l'UNESCO, et dont le PNUD et le Bureau de coordination du GPA ont contribué à élargir la portée en mobilisant des fonds pour permettre à un plus grand nombre de pays d'y participer, illustrent l'action que nous menons. De la même manière, la réussite du programme d'action national sur l'Arctique tant du point de vue de la rigueur scientifique que du soutien rencontré auprès des responsables politiques de la Fédération de Russie, a confirmé l'ACOPS dans son rôle de partenaire stratégique du FEM, du PNUD et d'autres donateurs bilatéraux.

b) Les objectifs, les attributions et les activités de l'ACOPS portent sur des domaines apparentés à ceux dont s'occupe les FIPOL, notamment pour ce qui est des questions de pollution et d'environnement.

Crée en 1952, L'ACOPS est l'une des premières organisations non gouvernementale au monde à s'être occupée de la protection de l'environnement. Au départ elle s'est essentiellement employée à encourager les accords internationaux visant à réduire la pollution marine par les hydrocarbures. Depuis lors, l'ACOPS a élargi son champ d'action pour inclure les sources de pollution marine provenant d'activités terrestres et d'autres aspects de la dégradation du milieu côtier et marin.

L'ACOPS vise avant tout à promouvoir et mettre en œuvre des stratégies en faveur du développement durable du milieu marin et côtier au travers de la recherche scientifique, juridique et politique, d'activités de conseil et de sensibilisation du public et l'élaboration de propositions de projets dans le cadre des conférences de partenariat qui réunissent toutes les parties prenantes. L'ACOPS œuvre aux niveaux mondial, régional et national. Étant donné que ces actions exigent souvent, pour être efficaces, des approches pluridisciplinaires et transsectorielles complexes, une assistance est fournie aux pays comme aux régions pour développer et mettre en œuvre des initiatives et des projets concrets. L'ACOPS étudie les mers et les océans de notre planète qui sont des indicateurs de pollution et, en tant que tels, des ressources menacées et s'efforce de trouver des méthodes efficaces et économiques pour protéger durablement l'environnement, qui puissent être appliquées avec succès dans le monde entier et soumet ces méthodes aux parties prenantes en leur demandant de s'engager sur des actions concrètes.

Dans le cadre de ses activités, l'ACOPS:

- fournit une assistance aux autorités gouvernementales nationales et aux organisations régionales pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets, d'activités et de dispositifs en vue de protéger et mettre en valeur le milieu côtier et marin;
- participe à des travaux de recherche concernant les problèmes de pollution marine, à l'élaboration de propositions concrètes pour les résoudre et les évaluer quantitativement;
- prend part à l'élaboration des politiques et conduit des études en concertation avec les autorités centrales et locales, les organismes intergouvernementaux ainsi que les organisations régionales et mondiales;
- prépare les propositions de projets qui seront examinées aux conférences de partenariat réunissant l'ensemble des parties prenantes;
- élabore des programmes éducatifs concernant tous les aspects scientifique, juridique et politique de la dégradation du milieu marin et côtier et les menaces qui pèsent sur lui;
- encourage le dialogue Nord-Sud; et
- met en œuvre des campagnes de sensibilisation du public par le biais de conférences internationales de haut niveau.

En concertation avec les principales parties prenantes à tous les échelons, l'ACOPS est parvenue par des processus approfondis de caractérisation et de hiérarchisation des problèmes écologiques aux niveaux national et régional, à mettre en évidence des domaines à l'importance cruciale, des questions sensibles et autres problèmes auxquels il faudra apporter une solution si l'on veut assurer le développement durable des côtes et des océans de la planète. Ces projets concrets sont présentés aux conférences de partenariat régionales qui ont vocation à favoriser chez les partenaires potentiels et les parties intéressées l'émergence d'un processus d'appropriation et d'engagement, conditions requises pour inscrire ces solutions dans le long terme qu'exige l'environnement.

c) L'ACOPS peut contribuer aux travaux du FIPOL soit, par exemple, en lui communiquant des renseignements spécialisés ou en le faisant bénéficier de ses conseils et de ses connaissances particulières, soit en lui indiquant des experts ou des consultants, en l'aidant à obtenir leurs services ou en apportant une assistance technique par tout autre moyen, soit en mettant à sa disposition des moyens de recherche.

L'ACOPS suit attentivement et régulièrement les travaux des FIPOL par le biais des publications et des rapports qu'elle reçoit et peut leur apporter sa contribution en:

- a) expliquant le rôle important que joue les FIPOL aux parties intéressées à l'échelon mondial;
- b) œuvrant sur un créneau important pour rassembler et diffuser des renseignements concernant les déversements d'hydrocarbures d'envergure réduite et les incidences écologiques et économiques de ces évènements ainsi que toutes autres répercussions y afférentes;
- c) donnant accès à un réseau mondial établi de longue date d'acteurs qui participent à l'élaboration des politiques pertinentes et en transmettant des informations à ce réseau.

Par le passé, les conférences de l'ACOPS ont fourni aux collaborateurs des FIPOL une enceinte où ils ont pu rencontrer les autres acteurs intervenant sur les questions d'environnement et d'affaires maritimes. Je suis convaincu que cette collaboration se poursuivra dans le cadre de la Conférence sur la sécurité des océans, qui sera organisée en juillet 2005, en Libye, à l'initiative de l'ACOPS et dont nous avons l'espoir qu'elle sera suivie dans les années à venir par des projets similaires en Colombie, en Russie et dans l'Océan indien. Notre directeur exécutif, le Dr. Viktor Sebek vous écrira bientôt pour vous donner des précisions supplémentaires sur l'initiative concernant la sécurité des océans (OSI) et inviter les FIPOL à y participer.

L'ACOPS est résolue à prendre une part active aux futures réunions des organes directeurs des FIPOL, notamment lorsqu'elle sera en mesure de fournir des experts dans des domaines spécifiques concernant en particulier des questions relatives à l'environnement. À cet égard, il peut être intéressant de noter que l'ACOPS collabore, par l'entremise de son directeur chargé de la coordination des politiques, le Professeur Laurence Mee, au département d'études maritimes de l'Université de Plymouth. Dans certaines circonstances, le Dr. Jo Richards, qui travaille dans ce département, est susceptible également de représenter l'ACOPS aux réunions des FIPOL.

Je vous prie d'agréer, cher M. Jacobsson, l'expression de ma haute considération.

Lord Hunt of Chesterton
Président

Collaborateurs de l'ACOPS

► Président fondateur

Rt Hon Lord Callaghan of Cardiff KG
Ancien Premier ministre britannique, fondateur de l'ACOPS

► Ancien Président

Rt Hon Lord Clinton-Davis of Hackney PC
Membre du Conseil privé,
Ancien ministre britannique du commerce, ministère du commerce et de l'industrie
Ancien membre de la Commission européenne

► Président

Lord Hunt of Chesterton CB FRS
Professeur de modélisation du climat - Professeur honoraire de mathématiques
Département de géologie - Département de physique spatiale et climatique,
University College, Londres

► Président du Conseil d'administration

Professeur Laurence Mee
Professeur, membre du Groupe de recherche sur les politiques relatives au milieu marin
Université de Plymouth

► Directeur exécutif

Dr. Viktor Sebeck
Avocat international, spécialiste du milieu marin

► Trésorier honoraire

M. Andrew von Dadelszen
Von Dadelszen & Co. Ltd., Tauranga, Nouvelle-Zélande

► Directeur exécutif adjoint

M. Terry Jones
Ancien directeur général, ministère du tourisme et des transports, République des Seychelles

► Co-Directeur, ACOPS Europe

Dr Trevor Dixon
Maître de conférence, gestion industrielle de l'environnement,
Chilterns University College, Buckinghamshire

► Conseiller principal en matière de politiques

Melle Paula Caballero
Ancien conseiller principal pour les questions d'environnement auprès du ministère colombien des affaires étrangères

►Conseil des Vices-Présidents

M. Harri Ahveninen
Président, JP Development OY, Finlande

Tom Allen, Membre du Congrès
Membre de la Commission de l'énergie et du commerce,
Co-Président de l'Oceans Caucus, Etats Unis

Hon M. Heherson T. Alvarez
Secrétaire chargé de l'environnement et des ressources naturelles, République des Philippines

HRH Prof. Dr Princess Chulabhorn Mahidol
Présidente du Chulabhorn Research Institute, Thaïlande

Hon M. Modou Fada Diagne
Ministre de l'environnement et de la protection du milieu naturel, Sénégal

Eng. Rui Manuel Godinho
Président du conseil d'administration, ValorSul,
Ancien député maire de Lisbonne, Portugal

Professeur Vladimir A. Grachev
Président de la Commission de l'environnement de la Douma d'Etat,
Parlement de la Fédération de Russie

Hon M. Ronny Jumeau
Ministre de l'environnement, République des Seychelles

Amiral Igor Kasatonov
Commandant en chef adjoint de la marine russe (en retraite),
Président de la Section No.2 d'études des mers et des océans de la Commission des sciences et de la technologie de la Fédération de Russie

M. Ian Kiernan
President, Clean up the World Pty Ltd., Australie

Hon Dr Newton Kulundu
Ministre de l'environnement, Kenya

M. Franklin J. McDonald
CEO, Agence nationale pour l'environnement et la planification (NEPA), Jamaïques

M. José Vicente Mogollón
Ancien ministre de l'environnement, Colombie

M. Jan Henry Olsen
Ancien ministre des pêches, Norvège

Hon M. Gilbert Parent
Ambassadeur en charge de l'environnement,
Département des affaires étrangères et du commerce international, Canada

Hon M. Chérif Rahmani
Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Algérie

Hon Dr Nick Smith
Porte parole de l'opposition pour l'éducation,
Ancien ministre, Ministry of Conservation, of Education and of Correction, Nouvelle Zélande

Curt Weldon, membre du Congrès
Vice-Président de la Commission sur les services armés,
Membre du comité restreint pour la sécurité du territoire national,
Membre de la Commission des sciences,
Co-Président de l'Oceans Caucus

Baroness Wilcox of Plymouth
Ministre du cabinet fantôme (Chambre des Lords), Royaume Uni

M. Yang Zhenhuai
Vice-Président de la Commission de l'agriculture et des zones rurales,
Congrès national du Peuple - République populaire de Chine